

académie  
Dijon



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Côte-d'Or

éducation  
nationale



## Rapport sur l'examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle

- Session 2016 -

2G, rue général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon cédex  
tél : 03 45 62 75 00  
Fax : 03 45 62 75 33

L'examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle comporte une épreuve écrite d'admissibilité qui consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat et une épreuve d'admission qui consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

- 5 postes offerts - 28 candidats inscrits,
- 9 candidats admissibles - 5 admis - pas de liste complémentaire.

### Observations :

#### ➤ Epreuve d'admissibilité :

Les dossiers RAEP sont rédigés correctement par les candidats qui ont présenté la diversité de leurs missions.

Il est conseillé aux candidats de souligner les compétences qu'ils ont acquises dans l'exercice de leurs missions et de valoriser leur parcours professionnel en mettant en évidence les compétences acquises.

Les candidats sont invités à donner quelques exemples de travaux qu'ils ont conduits dans le cadre de leurs missions, décrites dans le dossier RAEP.

➤ Epreuve d'admission :

L'épreuve a été bien préparée par les candidats admis : bonne connaissance du système éducatif, exposé clair et structuré de leurs missions et de leur parcours professionnel, bonne maîtrise de la communication orale, mise en évidence des compétences acquises, capacité à se situer dans leur environnement professionnel, capacité à se projeter sur des postes à responsabilités supérieures. Les candidats admis ont su mettre en valeur leur parcours professionnel en soulignant une volonté d'évolution professionnelle. Ils participent volontiers à l'échange avec le jury et font preuve d'une capacité certaine d'adaptation et de réflexion.

Les candidats qui n'ont pas réussi cette épreuve doivent éviter de présenter un exposé chronologique et descriptif. Ils doivent préparer de manière structurée et précise leurs réponses portant sur l'actualité du ministère de l'éducation nationale et apporter des connaissances sur les principaux domaines d'exercice possibles d'un SAENES (établissements scolaires, services académiques, enseignement supérieur).

Fait à Dijon, le 28 avril 2016

La Présidente,



Joëlle Lanot

académie  
Dijon



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Côte-d'Or

éducation  
nationale



## Rapport sur l'examen professionnel de SAENES classe supérieure

- Session 2016 -

2G, rue général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon cédex  
tél : 03 45 62 75 00  
Fax : 03 45 62 75 33

L'examen professionnel de SAENES classe supérieure comporte une épreuve d'admissibilité qui consiste en la rédaction d'une note ou d'une lettre administrative à l'aide d'un dossier à caractère professionnel et une épreuve d'admission qui consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

- 9 postes offerts - 52 inscrits,
- 14 admissibles - 7 admis – 2 postes non offerts.

### Observations :

#### ➤ Epreuve d'admissibilité :

- L'orthographe et la grammaire sont d'un niveau moyen et les copies sont présentées avec soin,
- de nombreuses copies manquaient d'un plan cohérent et de réponses claires et structurées,
- Le niveau des synthèses a été en-deça du niveau attendu de l'exercice au niveau de la présentation, de la structuration des idées et du raisonnement,
- Les documents mis à la disposition des candidats ont été souvent paraphrasés.

➤ Epreuve d'admission :

Les dossiers RAEP sont rédigés avec soin par les candidats. Les candidats admis ont une bonne connaissance du système éducatif et de son actualité et ont su analyser leur parcours professionnel et à en dégager les lignes fortes en termes de savoir, savoir-être et savoir-faire.

Ils ont réfléchi à leur positionnement au sein de leur environnement professionnel.

Les candidats qui n'ont pas réussi cette épreuve doivent préparer cet exposé en structurant leurs idées, en réfléchissant à leur positionnement au sein de leur environnement professionnel et en s'informant davantage sur les missions et l'actualité du ministère de l'éducation nationale.

« L'inventaire à la Prévert » des missions confiées doit être évité lors de la présentation introductive ; les candidats doivent faire ressortir de leur expérience professionnelle les compétences acquises. Les candidats non admis ne font pas preuve du recul nécessaire sur leurs pratiques professionnelles, les compétences développées et participent peu à l'échange avec le jury. Ils ont des difficultés à exprimer clairement leurs idées et des connaissances précises sur leurs missions actuelles.

Fait à Dijon, le 28 avril 2016

La Présidente,

  
Joëlle Lanot